

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 7 septembre 2021 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #5 - Christiane Ouellette
Siège #6 - Martial Vincent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire revient sur le 90e de Sainte-Séraphine, ce fut un grand succès, Christian Vincent a fait un travail exemplaire, merci de nous avoir motivés. Une levée de fond a eu lieu le 4 septembre pour une personne handicapée de la municipalité, un montant de 4500\$ a été récolté bravo à Suzie Constant et son équipe. La construction d'une garderie débutera bientôt, suite à l'annonce des places 220 courriels et 12 cv. a été envoyé au responsable.

2021-09-089

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christiane Ouellette, appuyé par Martial Vincent et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 16 août 2021

4 - FINANCES

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2021

5 - LÉGISLATION

5.1 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - remise municipale

5.2 - Règlement 2021-068 G-200-personnes autorisées à émettre des infractions.

5.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Canneberge Dion - coupe d'érable.

6 - VOIRIE

6.1 - Demande soumission-Asphalte rue Parent -Programme d'aide à la voirie locale

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-09-090

3.1 - Séance ordinaire du 16 août 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Martial Vincent et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 16 août 2021 est adopté en corrigeant la résolution 2021-08-083 en septembre pour 2021-09-097.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2021-09-091

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 août 2021

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Christiane Ouellette et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 8 du mois de septembre 2021

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, secrétaire-trésorière

5 - LÉGISLATION

5.1 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - remise municipale

La municipalité remet une bourse au nom de Carrefour Jeunesse Emploi à :

- Novalee Lemire, elle a fait son stage à l'OTJ de Ste-Séraphine.

2021-09-092

5.2 - Règlement 2021-068 G-200-personnes autorisées à émettre des infractions.

Le conseil autorise aux employés, nommer ci-dessous, à entreprendre des poursuites pénales pour tout contrevenant au règlement 2021-068 G-200 à délivrer des constats d'infractions.

Il est proposé par Justin Allard
Appuyé par Alexandre Talbot

Que le conseil nomme monsieur Philippe Habel, inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Guy Ferland, inspecteur en voirie à l'application du règlement 2021-068 G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

2021- 5.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Canneberge Dion - coupe d'érable.

09-093

CONSIDÉRANT QUE la demande vise les lots 5 479 491, 5 479 488 et 5 479 492 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation pour ce genre de demande;

CONSIDÉRANT QUE dans un concept global, la municipalité est contre le déboisement des érablières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité préfère avoir une érablière à faible potentiel acéricole, plutôt que de voir disparaître l'érablière à tout jamais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas contre le projet du demandeur, mais elle ne souhaite pas créer de précédent en appuyant ce genre de demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4-6FM 3-4F.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont excellentes.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	La demande vise une activité agricole.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Il n'y a pas de distances séparatrices assujetties pour la culture de canneberges.
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	La demande vise une activité agricole. Il y a d'autres emplacements disponibles qui ne touchent pas une zone avec un potentiel d'érablière. Par contre, il est très rare de voir des terres à vendre dans notre municipalité, car l'agriculture est très dynamique.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Agriculture homogène.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Nous n'avons pas les connaissances pour répondre à cette question.
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Le projet ne comprend aucun morcellement.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Nous n'avons pas les connaissances pour répondre à cette question.

10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable
----	---	----------------

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sylvain Plante et adopté à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine n'est pas en mesure d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de Les Canneberges Dion Inc.;

QU'elle confirme à la CPTAQ que la demande est conforme à ses règlements d'urbanisme;

QU'elle laisse la CPTAQ juger de la demande comme bon lui semble.

ADOPTÉ.

6 - VOIRIE

2021-09-094 6.1 - Demande soumission-Asphalte rue Parent -Programme d'aide à la voirie locale

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et appuyé par: Alexandre Talbot

QUE la municipalité envoie des demandes de soumissions par invitation pour l'asphaltage de la rue Parent.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'il n'y a rien à signaler

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement

Rien à signaler

Comité des ressources humaines

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles

Rien à signaler

Comité des loisirs

Rien à signaler

Comité de la famille

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 10 et terminée à 20 h 32.

2021-09-095 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Martial Vincent et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Secrétaire-trésorière